

MULTISPORTS VACANCES D'ETE

Considérant que chaque année la municipalité de Guéhenno organise avec l'association Profession Sport 56 des activités multisports pour proposer une activité aux jeunes de la commune.

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

SOUHAITENT une semaine multisports 1^{ère} semaine de juillet (à voir avec la disponibilité des animateurs)

FIXENT les tarifs suivants :

6.50 € par ½ journée et par enfant

10.00 € la journée complète par enfant

46.00 € pour une semaine complète par enfant.

AUTORISENT Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Informations communales**Protégeons les hirondelles et leurs nids**

Les hirondelles sont des espèces protégées en France.

À ce titre, il est strictement interdit de détruire, déplacer ou détériorer leurs nids, qu'ils soient occupés ou non, ainsi que de perturber les oiseaux pendant leur période de reproduction.

Ces oiseaux jouent un rôle essentiel dans notre environnement.

Toute destruction de nid constitue une infraction passible de sanctions prévues par le Code de l'environnement.

Nous remercions chacun de contribuer à la préservation de la biodiversité en respectant la présence des hirondelles sur notre commune

Appel à volontaires

Vous avez besoin de visite, de lien social, d'échanges, la commune lance un appel à volontaire pour créer des groupes de discussions.

Si vous êtes intéressés vous pouvez prendre contact avec es membres du CCAS.

Recherche vacataire

La commune recherche, un vacataire pour effectuer les états des lieux des salles pour plus d'information merci de contacter le secrétariat de la mairie au 02-97-42-29-89.

communales lors des locations. Pour plus de renseignements contacter le secrétariat de la mairie au 02-97-42-29-89.

Multisports d'été

Le multisport d'été aura lieu du lundi 6 juillet au vendredi 10 juillet.

Possibilité d'inscrire vos enfants à la ½ journée, à la journée ou à la semaine.

6.50 € par ½ journée et par enfant

10.00 € la journée complète par enfant

46.00 € pour une semaine complète par enfant.

Inscriptions jusqu'au jeudi 2 juillet maximum 20 enfants priorité au enfants de Guéhenno et Billio.

PROGRAMME DES ACTIVITES

	LUNDI 6 JUILLET	MARDI 7 JUILLET	MERCREDI 8 JUILLET	JEUDI 9 JUILLET	VENDREDI 10 JUILLET
9h30-12h30	Course d'orientation	Kinball	Biathlon	Soft Archery	Athlétisme
13h30-16h30	Badminton	Biathlon	Handball	Basket	Olympiades

Renseignements et inscriptions à la mairie de Guéhenno 02.97.42.29.89

N'oubliez pas ton pique-nique, une bouteille d'eau, un goûter et des vêtements adaptés

Tarifs :

6.50€ la ½ journée

10€ la journée

46€ la semaine (5 journées)

Multisports de Printemps



Du 6 AU 10 JUILLET 2026
Complexe sportif de



Kinball/Biathlon

Basket/Course d'orientation

Athlétisme/Handball

Soft Archery/Olympiades



**Tu as entre 6 & 13 ans ?
Tu es intéressé ?
Passe vite en mairie de Guéhenno,
retirer un bulletin d'inscription !
Inscriptions limitées à 20 maximum.
Priorité aux enfants de Guéhenno et Billio**

Inscriptions jusqu'au 2 juillet 2026
Règlement à l'inscription par chèque à l'ordre du trésor public



LE P'TIT DJEUVNO

Mot du Maire,

Les pics de fortes chaleurs que nous avons subis et qui risquent de se reproduire nous obligent à la plus grande vigilance. La canicule peut entraîner des conséquences graves sur la santé, en particulier pour les personnes âgées, les enfants et les personnes fragiles. Je vous invite à adopter des gestes simples mais essentiels pour vous protéger et protéger vos proches :

Buvez régulièrement de l'eau, sans attendre d'avoir soif

Évitez les sorties aux heures les plus chaudes (12h – 16h)

Rafraîchissez-vous plusieurs fois par jour

Maintenez votre logement au frais en fermant volets et fenêtres en journée

Prenez régulièrement des nouvelles de vos voisins, notamment les plus vulnérables

Les membres du CCAS se sont rapprochés de certaines personnes isolées, Evidemment, chacun d'entre nous peut consacrer un peu de temps à ses proches ou son voisinage, En cas d'alerte, composez immédiatement le 15. La solidarité et la responsabilité de chacun sont nos meilleurs atouts face à ces épisodes climatiques.

Je fais quelques rappels utiles et essentiels qui semblent parfois un peu oubliés pour la sécurité de tous.

Il est interdit d'allumer des feux en extérieur. L'arrêté préfectoral étend cette interdiction aux propriétaires et aux occupants durant la période à risques du 1er avril au 31 octobre. Durant ces périodes, il est aussi interdit à toute personne de fumer dans les bois et forêts, ou sur les voies publiques les traversant. Face au risque accru d'incendie en période de sécheresse, la prudence de chacun est indispensable pour préserver notre environnement et notre sécurité collective.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'il est strictement interdit de stationner sur les trottoirs. Ces comportements mettent en danger les piétons, notamment les personnes à mobilité réduite, les poussettes et les enfants qui ne peuvent plus les emprunter. L'occupation du domaine public routier (le trottoir est une dépendance de la voirie) n'est autorisée qu'en présence « soit d'une permission de voirie dans le cas où elle donne lieu à emprise, soit d'un permis de stationnement dans les autres cas. Respecter ces règles, c'est protéger les autres.

Mon rôle n'est pas de réprimander à tout va ; et je préfère de loin m'appuyer sur le sens civique et la responsabilité de chacun. Toutefois, lorsque certaines attitudes mettent en péril la sécurité collective, il est de mon devoir de rappeler ces règles et de veiller à leur respect, dans l'intérêt de tous. Toutes ces infractions sont aussi passibles d'amendes.

Enfin, tous travaux d'urbanisme doivent être déclarés en fonction du type de projet et du lieu ; il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Vous pouvez vous rendre à l'accueil de la mairie pour les renseignements.

Après ces rappels nécessaires, je compte sur votre sens du respect et de bienveillance.

Bonne lecture,

Nolwenn BAUCHÉ

Fermetures mairie

La mairie et la poste seront fermées le samedi 6 juin matin, lundi 8 juin matin et mardi 9 juin de 10h à 12h. Merci de votre compréhension.

**Brèves du conseil**

Séance du conseil municipal du 21/03/2026.

Présents : Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Virginie CAILLOT, Brigitte ÉTHORÉ, Erwann GRANDIN, Christiane JOUBIOUX, Konstantina KYRIAKI, Denise LE MER, Michel LE MERCIER, Isabelle MARTIN.

Excusés : Yannick GUEGAN (donne pouvoir à Erwann GRANDIN), Anthony LE CORFF (donne pouvoir à Konstantina KYRIAKI), Olivier PARCOLLET (donne pouvoir à Michel LE MERCIER), Julien KERVEADOU et Pauline GUILLON.

Absent : Jean-Philippe GUEGUEN

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
15	9	8	3	12

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Erwann GRANDIN

PROGRAMME VOIRIE 2026

Vu l'avis de la commission voirie du 23 avril 2026,

Vu le chiffrage du programme voirie établi par Centre Morbihan Communauté,

Monsieur Michel LE MERCIER explique que lors du précédent mandat, un premier relevé a été effectué. La nouvelle commission voirie s'est réunie afin de faire un second relevé qui a été envoyé à Centre Morbihan Communauté pour effectuer un chiffrage.

Considérant que la commission voirie propose de valider la réfection des routes suivantes :

Le Mène pour 374 m, Kerchevet pour 240 m, La Ville Moisan pour 285 m, Le Grazy pour 216 m, Le Colledo 130 m, Patte d'oie du Quénelec, Curage de fossé à Bramboux et Talhouet.

Dont le total HT est estimé à 67 411.26€ avec une révision estimée 15% soit 77 522.95€ HT.

Il reste à estimer des travaux de curage au Kerbon suite aux travaux sur le réseau d'eau potable menés par Eau du Morbihan. Ces travaux sont estimés à moins de 500€ HT.

Après délibération, le conseil municipal à 10 voix pour et 1 abstention, valide le programme voirie susmentionné.

JUIN 2026

**Votre Mairie**

Pour nous contacter :

Tél. 02 97 42 29 89

accueil@guehenno.bzh

Horaires Mairie

Tous les matins du lundi au

samedi de 9h à 12h

Le mardi et le jeudi

De 14h à 17h

Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire

Permanence

le samedi matin

sur rendez-vous

CCAS :

Permanence sur

rendez-vous

Infos Pratiques**MÉDECIN DE GARDE :**

composez le 15

qui vous orientera vers le

service de régulation

PHARMACIE : appeler le 3237

GYM DOUCE

Les mardis de 10h à 11h à

la salle du Roiset.

**PLANNING BIBLIOTHÈQUE**

Ouverture

les samedis : 06/06 ; 13/06; 20/06;

27/06 ; 04/07 de 10h30 à 12h00.

les dimanches : 07/06 ; 17/06 ;

21/06 ; 28/06 ; 05/07 ;

de 10h30 à 12h00.

Le prêt de livres est

gratuit.

**ENVIE DE PIZZ**

Le camion de pizza est présent tous

les 1er et 3ème lundis de chaque

mois à partir de 18h sur

la place de marché.

**DÉCHETTERIE**

La déchetterie de Brénolo est

ouverte :

Du lundi au samedi:

08h30-12h30 / 14h00-18h00

Le jeudi : Fermée

Responsable publication :

Mme Nolwenn BAUCHE

imprimé par : Mairie de Guéhenno

AVENANT A LA CONVENTION ADS

Le service ADS instruit les permis de construire, déclarations préalables aux travaux, et toute autre autorisation d'urbanisme, pour le compte des communes qui ont adhéré au service.

Vu la délibération du 18 juin 2024 d'approbation de la convention avec Centre Morbihan Communauté relative au service commun pour l'instruction du droit des sols et des autorisations d'urbanisme pour la période 2024-2026.

L'avenant a pour objet d'intégrer à la convention deux nouvelles missions qui seront portées par le service de l'instruction du droit des sols et des autorisations d'urbanisme à compter du 1er juin 2026 :

-Gestion par le service des dossiers incomplets et notamment la gestion des courriers relatifs à leur traitement ;

Tenue de permanences en mairie en vue de recevoir sur rendez-vous les pétitionnaires en attente de conseils et de précisions quant à la faisabilité de leur projet.

Ces modifications entraînent la nécessité de fixer la mise en œuvre de ces nouvelles missions ainsi que les modalités financières selon lesquelles elles seront facturées aux communes signataires. Enfin, le présent avenant prolonge la durée de la convention initiale, passant du 31 décembre 2026 au 31 décembre 2027.

Une facturation spécifique sera établie annuellement au regard des tarifs forfaitaires suivants :

-Pour les permanences en mairie : forfait annuel de 1 378 € par permanence mensuelle (soit 2 756 € pour 2 permanences mensuelles),

Pour le traitement des courriers de premier mois : forfait annuel de 328 €.

Compte-tenu de la mise en œuvre de ces services à compter du 1er juin 2026, les tarifs ci-dessus seront proratisés sur la base de 7/12ème pour la seule année 2026, soit :

-Pour les permanences en mairie : forfait annuel de 804 € par permanence mensuelle,

Pour le traitement des courriers de premier mois : forfait annuel de 191 €.

Les communes de Billio et Guéhenno ont demandé une ½ journée de permanence sur leur commune pour partager les frais.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

-valide l'avenant présenté et annexé en pièce jointe du présent dossier ;

autorise le maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

INDEMNITES POUR LES PIEGEURS DE RAGONDINS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission finances du 11 mai 2026,

Depuis 2021, les indemnités pour les piégeurs de ragondins de Guéhenno sont directement versées par la commune. La liste des piégeurs déclarés auprès de la FDGDON 56 est la suivante :

Michel JOUBIOUX	La cantine du Collédo 56420 Guéhenno
Michel LE BRETON	La Ville Pierre 56420 Guéhenno
Camille TANGUY	Treulé 56420 Guéhenno
Maurice JEHANNO	Le Roiset 56420 Guéhenno

Il est précisé qu'il y a eu 42 prises en 2025.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide le versement de l'indemnité des piégeurs de ragondins au montant de 60€ / an / piégeur et valide la liste des piégeurs susmentionnée (soit pour l'année 2026 un total de 240€).

LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL 16 RUE NATIONALE (ANCIENNE BIBLIOTHEQUE)

Madame Konstantina KYRIAKI quitte la salle.

Vu la vacance du commerce situé 16 rue nationale (ancienne bibliothèque),

Vu l'avis de la commission activités économiques du 13 mai 2026,

Vu la délibération du 5 mars 2026 fixant un loyer à 250€ TTC mensuels,

La commission vie économique propose également de candidater pour ce local au dispositif Made In Local qui vise à encourager l'implantation de commerçant. Pour cela elle propose un premier loyer gratuit, puis un loyer à 200€ TTC pendant 6 mois et ensuite 250€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

valide la candidature de Konstantina KYRIAKI ;

valide le loyer pour l'ancienne bibliothèque 1^{er} mois gratuit, 6 mois à 200€, et ensuite 250€ TTC ;

autorise Madame le Maire à signer le futur bail commercial à intervenir entre la Commune et Konstantina KYRIAKI dont les frais seront à la charge du locataire.

RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION ZL192, 6 IMPASSE DE LA FONTAINE

Le droit de préemption urbain offre la possibilité à une collectivité locale, dans un périmètre prédéfini, de se substituer à l'acquéreur éventuel d'un bien immobilier mis en vente, pour réaliser une opération d'aménagement. Le propriétaire du bien n'est alors pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de son choix et aux conditions qu'il souhaite.

Vu la délibération communautaire n°DC.2025.0115 prise le 27 novembre 2025 instaurant le droit de préemption urbain et le délégant, en partie aux communes membres,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner relative à la propriété cadastrée ZL192, d'une superficie de 1298 m², située 6 Impasse de La Fontaine (maison d'habitation) pour le prix de 222 000€, frais d'acte en sus, appartenant à Sandrine Harscouet résidant 6 Impasse de la Fontaine 56420 Guéhenno,

Considérant que l'acquisition de cet immeuble par la commune ne présente aucun intérêt,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité renonce à préempter la propriété cadastrée ZL192, d'une superficie de 1298 m², située 6 Impasse de La Fontaine 56420 Guéhenno.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Une somme de 8000€ est prévue au budget prévisionnel pour l'attribution de subvention,

Vu l'avis de la commission finances du 11 mai 2026,

Le conseil municipal propose de mettre un montant de 18€/enfant de la commune (sans distinction activités sportives ou non sportives).

Il est proposé de distinguer les votes pour l'attribution des subventions, en effet certains conseillers municipaux sont membres dans des bureaux associatifs

Nom de l'association	Objet	Montant demandé	Montant proposé
Les cadets de Guéhenno	Conforter l'activité sportive des jeunes, renforcer les liens sociaux entre participants et habitants	2500.00€	1500.00€

Virginie CAILLOT et Christiane JOUBIOUX ne votent pas.

Pour	10
Contre	/
Abstention	/
Non votant	2

Nom de l'association	Objet	Montant demandé	Montant proposé
Comité des fêtes	Organisation de la 10ème épreuve du circuit du Rivage	300.00€	300.00€

Erwann GRANDIN et Yannick GUEGAN ne votent pas.

Pour	10
Contre	/
Abstention	/
Non votant	2

Nom de l'association	Objet	Montant demandé	Montant proposé
Entente des basketteuses	Subvention de fonctionnement	1000.00€	1000.00€
Les cadets de Guéhenno	Conforter l'activité sportive des jeunes, renforcer les liens sociaux entre participants et habitants	2500.00€	1500.00€
UNACITA	Mémoire des anciens combattants		100.00€
Comité des fêtes	Organisation de la 10ème épreuve du circuit du Rivage	300.00€	300.00€
OGEC (piscine)	Participation aux frais de transports pour la piscine (17 élèves originaires de la commune, les communes prenaient en charge la ½ des frais)	1270€ (entre Billio et Guéhenno)	337.00€
Les Fées Samerahlie	Mobiliser les habitants autour de la préservation de patrimoine naturel	600.00€	200.00€
La claie sans frontières	Visite/réception de la ville jumelée de Botley	0.15€/hab	122.40
Le souvenir français	Mémoire des anciens combattants	30.00€	30.00€
Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Pays de Josselin	Vise à offrir aux jeunes de 14 à 15 ans scolarisés dans les établissements de la commune et des environs, une formation en matière de sécurité civile, prévention des risques et de secours.		50.00€
Ass sportive scolaire Collège Guillevic	4 enfants de Guéhenno		72.00€
Gym Danse Brévelaise	4 enfants de Guéhenno		72.00€
Judo Club Brévelay	8 enfants de Guéhenno		144.00€
Basket Club de Moréac	1 enfant de Guéhenno		18.00€
Collège Saint Louis - voyages éducatifs	28 élèves de Guéhenno		504.00€
MFR Loudéac	1 enfant de Guéhenno		18.00€
Rêves de clown	Soutien des patients		30.00€
Les Restaurants du Cœur	Secours alimentaires, aide à l'insertion. 1 personne de Guéhenno	50.00€	30.00€
Ligue contre le cancer comité du Morbihan	Aide à financer les interventions des aides à domicile aux personnes atteintes de cancer sur le Morbihan		50.00€
Total			4577.40€

LOCATION DU LOCAL COIFFEUSE

Vu la vacance du commerce situé 16 rue nationale (local coiffeuse),

Vu l'avis de la commission activités économiques du 13 mai 2026,

Vu la délibération du 20 janvier 2026 fixant un loyer à 350€ TTC mensuels (matériels inclus),

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

valide la candidature de Zineb EL HAIMAR ;

valide le loyer pour le local coiffeuse avec matériels 1er mois gratuit, 6 mois à 250€, et ensuite 350€ TTC ;

autorise Madame le Maire à signer le futur bail commercial à intervenir entre la Commune et Zineb EL HAIMAR dont les frais seront à la charge du locataire